



RÉGIE DU
SDDEA

AVIS DE FIN DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

RÉGIE DU SDDEA - COPE d'Aix/Villemaur/Palis

Commune concernée : Palis, réseau alimenté par la source de
Villadin

Le 03 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous avons informé, par communiqué diffusé le 30 août 2024, qu'une restriction des usages de l'eau du robinet avait été demandée par les services de l'État dans la commune de Palis alimentée par la source de Villadin, à la suite de la présence de bactéries détectées sur l'eau potable du réseau.

Un prélèvement a été réalisé, sur le réseau de distribution, le 02 septembre. **L'Agence Régionale de Santé, par observation des résultats de ces analyses communiqués ce jour, a levé la restriction des usages de l'eau du robinet.**

Toute personne peut donc boire l'eau du robinet sans risque sanitaire.

La Régie du SDDEA – COPE d'Aix/Villemaur/Palis se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Président du COPE d'Aix/Villemaur/Palis
G. TRUTAT

Le Directeur général
de la Régie du SDDEA,
M. GILLIS